



## ARRÊTÉ N° 68/2026

### **Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner VC n°05 Le Bois Butte Les 27 et 28 Avril 2026**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise VEOLIA en date du 17 avril 2026 de réguler la circulation et interdire le stationnement sur la voie communale n°05 le Bois Butte pour la réalisation d'un branchement en eau potable.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### **ARRÊTE**

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant sur la réalisation d'un branchement en eau potable, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la voie communale n°05 le bois Butte les 27 et 28 avril 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise VEOLIA.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise VEOLIA.

Fait à QUÉVERT, le 21/04/2026

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**

